

## FAQ - Frequently Asked Questions

### Être administrateur de la LF3, c'est intégrer l'organe d'administration.

Tel que mentionné dans le règlement d'ordre intérieur de la LF3 – article 5, l'organe d'administration (OA) a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de l'association, à l'exception de ceux que la loi réserve à l'assemblée générale.

L'OA se réunit régulièrement, maximum une fois par mois sauf exception, soit en présentiel, au siège de l'association (actuellement à Limal), soit en distanciel via ZOOM par exemple.

### Que fait un administrateur de la ligue ?

**Administrer**, c'est :

- Définir les objectifs à court, moyen et long terme ;
- Suivre leur réalisation et l'évolution du plan stratégique mis en place ;
- Prendre position quand cela est nécessaire ;

En plus de la gestion administrative, un administrateur peut être amené à :

- **Représenter** la ligue à différents endroits : les assemblées générales de l'AFSF, les remises de prix, les organisations importantes... ;
- **Mener certaines actions spécifiques** qui sortent du cadre ordinaire de la gestion opérationnelle ;

### Est-ce que les administrateurs gèrent l'opérationnel ?

- NON, l'équipe opérationnelle (employés) est en place et chacun doit avoir son rôle ;
- L'équipe opérationnelle peut avoir besoin de ressources bénévoles et les membres de l'OA peuvent s'impliquer dans les actions opérationnelles, mais seulement en se mettant au service de l'équipe ;
- Les administrateurs peuvent travailler dans certains groupes de travail au même titre que les autres intervenants, sans qu'il soit leader ni référent du groupe ;
- Les administrateurs ne peuvent pas faire partie des commissions de la ligue.

### Quelle est la charge de travail d'un administrateur ?

- Elle est assez fluctuante selon les périodes et l'implication de chacun, entre la préparation des réunions d'OA, les suivis des actions et les préparations de temps spécifiques des administrateurs : assemblées générales ou autres. Elle peut-être estimée au minimum à 10 heures/mois ;

### Est-ce que ça peut apporter quelque chose au club ?

- Un administrateur réfléchit à l'évolution de la ligue qui soutient les clubs ;
- Il doit pouvoir quitter sa casquette de club pour "penser" ligue. L'expérience dans l'administration d'un club peut être un atout à l'OA et permet d'éclairer les débats mais, ce qui est bon pour la ligue n'est pas nécessairement bon pour tous les clubs.